

Par les Elus d'opposition
SAINTRY SUR SEINE

Du groupe ALTERNATIVE CITOYENNE :

Madame DUCROQUET
Monsieur LE TALBODEC
Monsieur DIAZ

Conseil Municipal du 27 mars 2024

Délibération 2024-03-27 N°05



Modification de la délibération

Présenté par Marie-France DUCROQUET,
Sébastien DIAZ, Jean-Jacques LE TALBODEC

AMENDEMENT N°4 / délibération 2024-03-27 N°05

Modification de la délibération

En premier lieu, Le conseil municipal a l'obligation d'examiner tout amendement concernant un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour. Le non-respect de cette règle entache la délibération d'illégalité.

Le président de séance ne peut refuser de mettre un amendement en discussion et de le soumettre au vote, avant qu'il ne soit procédé au vote de l'ensemble de la délibération.

Exposé sommaire :

Chers collègues, Chers élus

Les gros projets budgétés pour 2024 font mention de Climatisation salle Corot pour un budget de 70 000€.

Le refroidissement de la salle Corot nécessite une climatisation à forte puissance et débit au regard du bâtiment et matériaux de construction utilisés. La consommation d'énergie sera accrue.

L'orientation gouvernementale s'axe sur les économies d'énergie afin de réduire les émissions de CO2 et notre empreinte carbone, mais également sur les économies générales que les communes devront réaliser.

Cet investissement n'est donc pas une priorité pour 2024.

Considérant, le coût de l'investissement de 70 000 €

Considérant, que d'autres gros projets sont prioritaires

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219105772-20240327-2024_03_27_

Considérant, l'impact écologique néfaste

Considérant, la nécessité d'étaler les investissements en l'absence d'autofinancement

Considérant, tout de même la nécessité d'une climatisation lors de très fortes chaleurs lors d'évènements exceptionnels

Il est proposé au conseil municipal de voter le report sur le BP 2025 de ce gros projet 2024.

Ce présent amendement sera soumis au vote à bulletin secret.